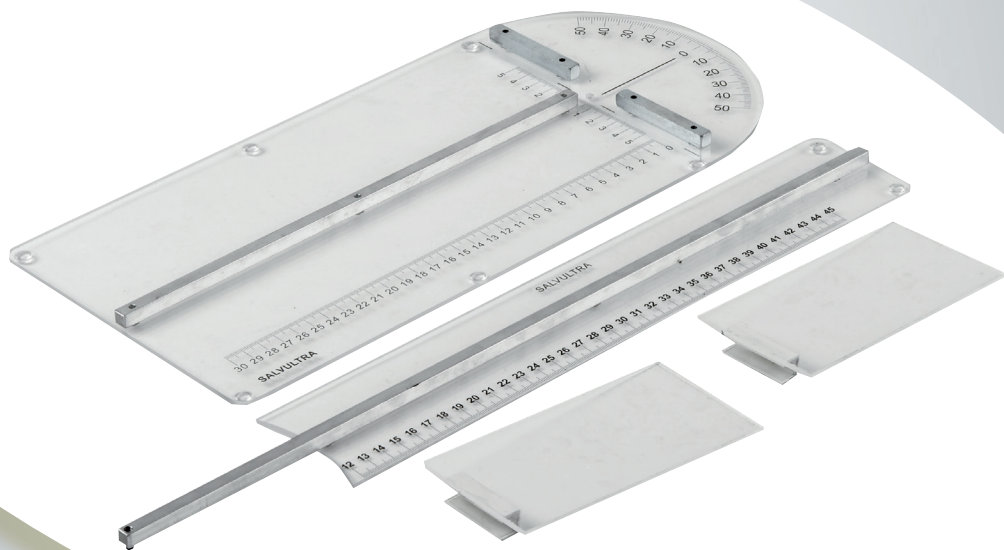




Support pour SALVULTRA[®] 32378

NOTICE



Retrouvez
l'ensemble
de nos gammes sur :
www.pierron.fr

 **PIERRON**
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

PIERRON - ASCO & CELDA • CS 80609 • 57206 SARREGUEMINES Cedex • France

Tél. : 03 87 95 14 77 • Fax : 03 87 98 45 91

E-mail : education-france@pierron.fr

1 - Introduction

Support articulé et gradué permettant d'accueillir les récepteurs et émetteurs ultrasons SALVULTRA®. Il possède deux plaques verticales qui permettent de simuler une fente (étude de la diffraction) mais qui peuvent également jouer le rôle d'écran (étude de la réflexion).

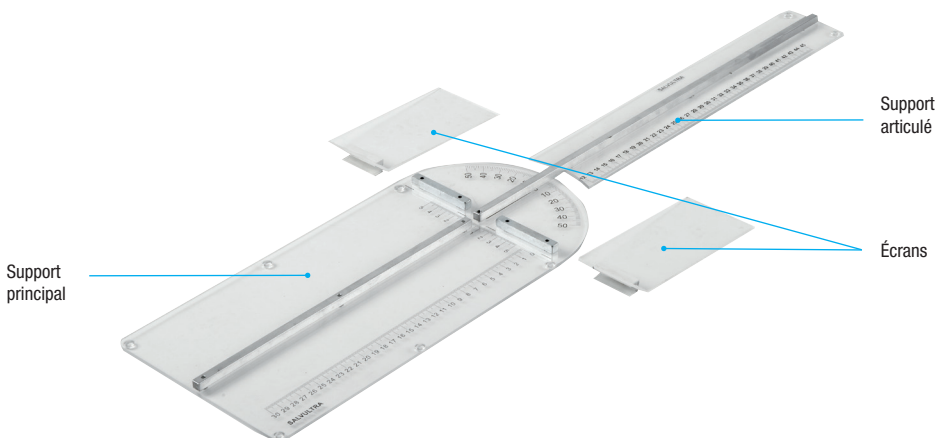
2 - Contenu de l'emballage

- Un support principal
- Un support articulé
- Deux écrans
- Une notice

Caractéristiques

- Matière du support et des écrans : Plexiglas®
- Support : 425 x 190 mm et 495 x 73 mm
- Écrans : 153 x 75 mm
- Longueur totale déployé : 825 mm

Descriptif

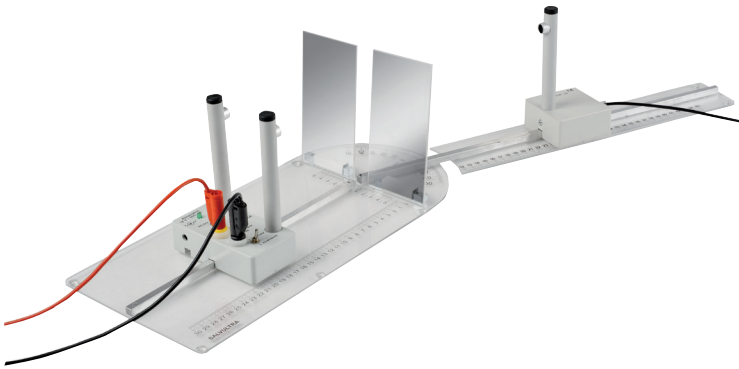


Ce support peut être utilisé pour l'étude :

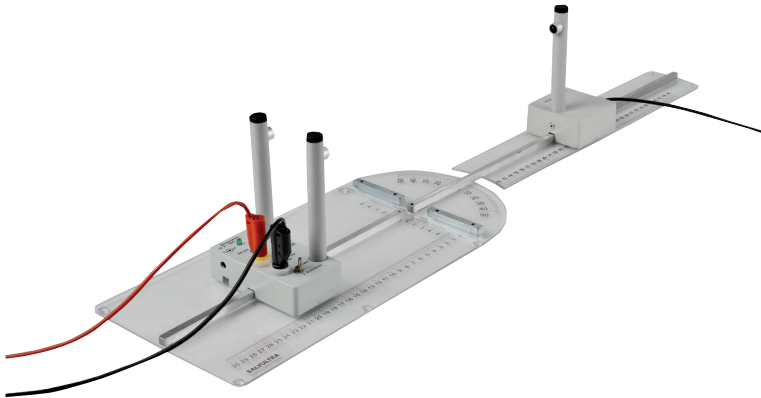
- de la diffraction par une fente ;
- de la réflexion ;
- de la vitesse du son.

Matériel nécessaire :

- Émetteur à ultrasons SALVULTRA®, réf. 32377.10
- Récepteur à ultrasons SALVULTRA®, réf. 32304.10



Montage pour l'étude de la diffraction



Montage pour l'étude de la vitesse du son

1 - Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire au fonctionnement de votre appareil. Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON - ASCO & CELDA. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

2 - Garantie

Les matériels livrés par PIERRON - ASCO & CELDA sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pouvons admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. À l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.